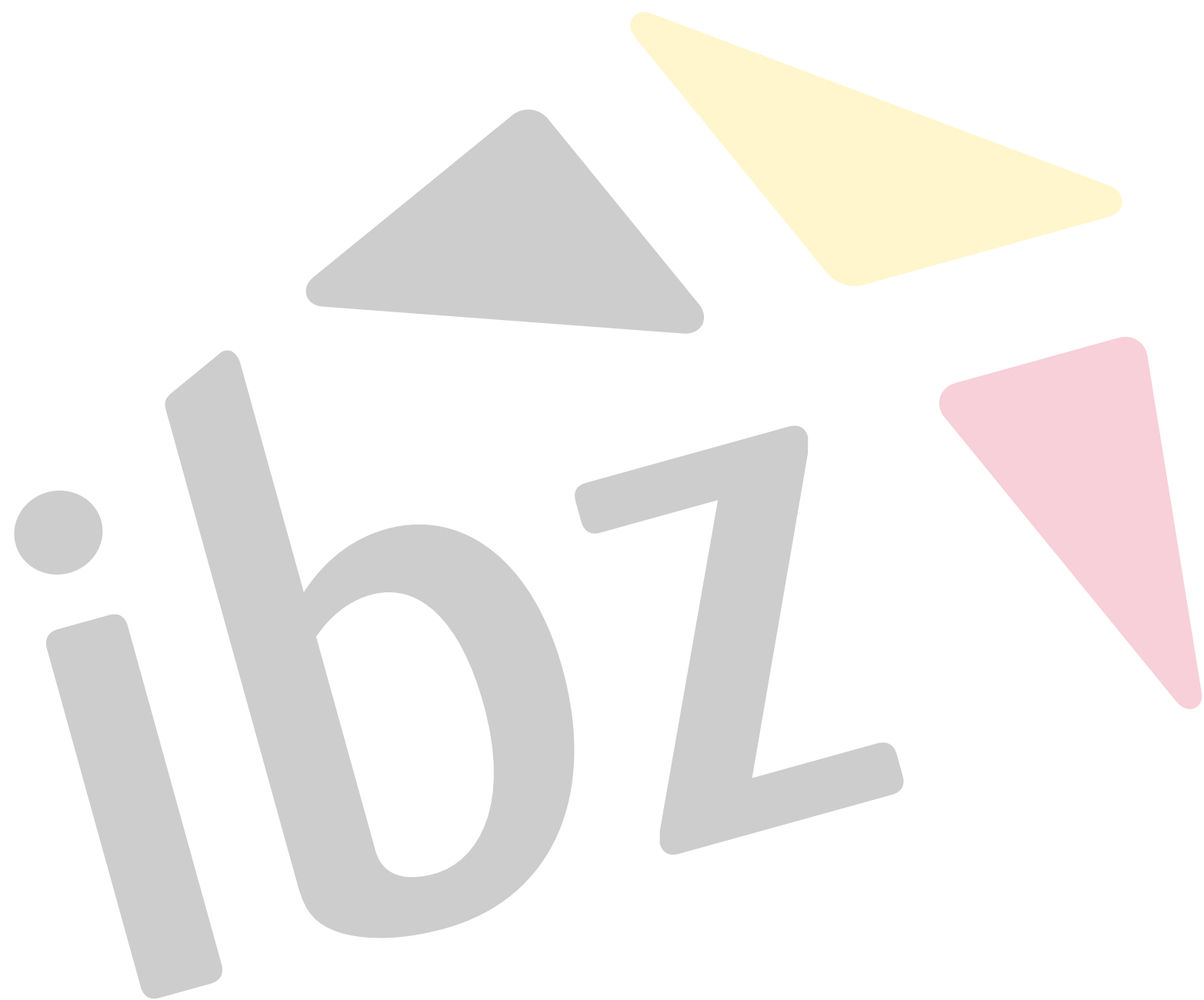


Déclaration de politique antifraude



Introduction

Pour le Plan national pour la Reprise et la Résilience (PNRR), le Comité de direction du SPF Intérieur s'engage à maintenir des normes juridiques, éthiques et morales élevées, à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'honnêteté et veut être considérée comme **opposée à la fraude et la corruption** dans la conduite de ses activités. Il est attendu de l'ensemble des membres du personnel qu'ils partagent cet engagement. L'objectif de cette politique est de promouvoir une culture qui dissuade les activités frauduleuses et facilite la prévention et la détection de la fraude, ainsi que le développement de procédures qui seront utiles dans les enquêtes sur des cas de fraudes et les infractions qui y sont liées et qui garantiront que ces cas seront traités de manière appropriée en temps voulu.

Une procédure est en place pour la divulgation des situations de conflit d'intérêts.

Le terme «**fraude**» est généralement utilisé pour décrire toute une série de fautes y compris le vol, la corruption, le détournement de fonds, le versement de pots-de-vin, la falsification, les déclarations erronées, la collusion, le blanchiment d'argent et la dissimulation de faits déterminants. La fraude suppose souvent le recours à la tromperie en vue de tirer un avantage à des fins personnelles, pour une le compte d'une relation ou d'un tiers – l'intention est l'élément essentiel qui distingue la fraude de l'irrégularité. La fraude n'a pas uniquement une incidence financière potentielle, elle peut également nuire à la réputation d'une organisation chargée de gérer des fonds de manière efficace et efficiente. Cela est tout particulièrement important pour une organisation publique chargée de la gestion des fonds de l'Union européenne. La **corruption** est l'abus de pouvoir à des fins privées. Il y a **conflit d'intérêts** lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions officielles d'une personne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt, par exemple un demandeur ou un destinataire des fonds de l'Union.

Responsabilités

BiAu sein du SPF Intérieur, la responsabilité générale de la gestion du risque de fraude et de corruption est assurée par la Présidente du Comité de direction qui est responsable:

- d'entreprendre un examen régulier du risque de fraude avec l'aide d'une équipe chargée de l'évaluation du risque;
- d'établir une politique antifraude et un plan de réponse aux cas de fraude efficaces;
- de garantir la sensibilisation du personnel concernant la fraude;
- de veiller à ce que le SPF Intérieur renvoie rapidement les enquêtes aux organismes d'enquête compétents lorsqu'elles ont lieu

Les responsables/gestionnaires des processus impliqués dans le PNRR sont responsables de la gestion quotidienne des risques de fraude et des plans d'action, comme indiqué dans l'évaluation du risque de fraude, et sont en particulier chargés:

- de veiller à ce qu'un système adéquat de contrôle interne soit en place dans le cadre de leur domaine de compétence;
- de prévenir et de détecter les cas de fraude;
- de faire preuve de diligence raisonnable et de mettre en place des mesures de précaution en cas de suspicion de fraude;
- de prendre des mesures correctives, y compris des sanctions administratives, le cas échéant.

L'organe de coordination fédéral (Cellule Central de Suivi et de Rapportage au SPF BOSA) disposent d'un système qui enregistre et conserve des informations fiables sur chaque opération; elles reçoivent des informations adéquates de la part du SPF Intérieur sur les procédures suivies et les vérifications effectuées en rapport avec les dépenses, jalons et cibles.

L'autorité d'audit a la responsabilité d'agir conformément aux normes professionnelles¹ dans le cadre de l'évaluation du risque de fraude et de l'adéquation du cadre de contrôle en place.

¹ Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, Normes d'audit internationales.

Signalement des cas de fraude

Le SPF Intérieur dispose de procédure pour le signalement des cas de fraude, à l'Office européen de lutte antifraude via IMS, le Parquet européen et en interne du SPF. Les trois canaux de signalements internes équivalents sont énumérés ci-dessous.

- L'Audit fédérale interne
 - Par courriel : meldingen@audit.fed.be ou signalements@audit.fed.be
 - Via le site web et le formulaire de signalement :
<https://audit.fed.be/nl/onregelmatigheden-misbruik-melden>
<https://audit.fed.be/fr/signaler-des-irregularites-ou-des-abus>
 - Par téléphone : 02 235 37 00
 - Par courrier : L'Audit Fédérale Interne, Boulevard du Jardin Botanique 50b 157 , 1000 Bruxelles
- Médiateur fédéral
- Une annonce publique

Tous les cas signalés seront traités dans la plus stricte confidentialité et conformément à la loi du 08 décembre 2022 Loi relatif aux canaux de signalement et à la protection des auteurs de signalement d'atteintes à l'intégrité dans les organismes du secteur public fédéral et au sein de la police intégrée. Le personnel signalant des irrégularités ou des suspicions de fraude est protégé de tout acte de représailles.

Mesures antifraude

Le SPF Intérieur mettra en place des mesures antifraude proportionnées sur la base d'une évaluation approfondie du risque de fraude conformément aux lignes directrices contraignantes reprises dans le VADEMECUM rédigé par la Cellule Centrale de Suivi et de Rapportage du SPF BOSA. Plus précisément, le SPF Intérieur utilise un outil informatique pour détecter les opérations risquées, l'outil ARACHNE, et s'assure que son personnel a connaissance des risques de fraude et reçoit une formation sur la lutte contre la fraude. Le SPF Intérieur mène un examen rigoureux et dans les délais de tous les cas de fraude suspectés ou réels

qui sont survenus en vue d'améliorer le système de gestion et de contrôle interne si nécessaire.

Conclusion

La fraude peut se manifester de différentes manières. Le SPF Intérieur maintient une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la fraude et de la corruption, et dispose d'un système de contrôle solide conçu pour prévenir et détecter, autant que possible, les fraudes et corriger leur incidence, si elles surviennent.

La présente déclaration de politique ainsi que toutes les procédures et stratégies pertinentes sont soutenues par le Comité de direction du SPF Intérieur qui les examinera et les mettra à jour en amont de manière continue.